



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 JANVIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents :
- M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
 - M. François Bélisle, conseiller municipal et vice-président
 - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et président
 - M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
 - M. Pascal Garneau, membre citoyen
 - M^{me} Clémence Morneau, membre citoyenne
- Invités présents :
- M. Éric Angers, chef de division des immeubles (16 h 27 à 16 h 59)
 - M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (départ : 16 h 21)
 - M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 16 h 59)
 - M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire
 - M. Jonathan Bradley, conseiller municipal (16 h 17 à 16 h 59)
 - M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (arrivée : 16 h 46)
 - M^{me} France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances
 - M. Vincent de Paul-Radriaminarintsoa, ingénieur (arrivée : 16 h 46)
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. Robert Dufresne, coordonnateur – Architecture, programmes, patrimoines et redéveloppement
 - M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
 - M. Patrice Gingras, directeur – Génie
 - M. Marc-André Godin, chef de service – Planification et programmes
 - M. Steven Hill-Paquin, coordonnateur – Participation publique (arrivée : 16 h 27)
 - M. Jean Lamarche, maire (départ : 16 h 07; retour : 17 h)
 - M^e Sarah Landry, juriste en accès à l'information
 - M^{me} Myriam Lavoie, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme
 - M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière et notaire
 - M^e Frédéric Malenfant, coordonnateur – Gestion du portefeuille et développement immobilier (arrivée : 15 h 28)
 - M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (départ : 16 h 07)
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 16 h 11)
 - M. Mathieu Pronovost, coordonnateur – Réglementation et plan urbanisme (15 h 16 à 16 h 29)
 - M^{me} Elisabeth Quessy, coordonnatrice – Patrimoine et projet d'architecture (16 h 27 à 16 h 59)
 - M^{me} Pamela Andrea Soto-Abasolo, urbaniste
 - M. Dominic Thibeault, chef de division – Environnement (arrivée : 15 h 14)
 - M. Luc Tremblay, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Mot de bienvenue du président

La séance est ouverte à 14 h 30. M. Pierre-Luc Fortin préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il laisse ensuite la parole aux nouveaux membres citoyens afin qu'ils puissent se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés. Aucun sujet n'est ajouté et l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Introduction et fonctionnement du Comité

M^{me} Myriam Lavoie présente aux membres du Comité le rôle du Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire, les dossiers qui y seront traités et les principaux outils de planification qui guideront le Comité dans l'émission de ses recommandations (Vision 2030, Politique de développement durable, Schéma d'aménagement, Plan d'urbanisme). De plus, elle présente aux membres le cheminement administratif des dossiers et fait un bref résumé du contenu du Plan d'urbanisme qui est entré en vigueur le 5 janvier 2022.

4. Caractérisation des églises

M. Robert Dufresne présente aux membres du Comité la situation des églises sur le territoire de la Ville et explique qu'à la suite de la vente de certaines églises en 2020, la Ville a tenté d'élaborer une stratégie de conservation de ces bâtiments d'intérêts patrimoniaux, afin que les acheteurs et les promoteurs puissent être accompagnés dans le réaménagement de ces bâtiments. Ainsi, sur 25 églises identifiées, 18 d'entre elles ont été sélectionnées comme ayant un intérêt patrimonial supérieur ou exceptionnel. M. Dufresne explique qu'une démarche de caractérisation de ces églises est en cours et ajoute que des fiches seront créées à partir de cette caractérisation pour permettre l'accompagnement des citoyens, des propriétaires et des promoteurs dans les projets de réaménagement de ces lieux. Enfin, cette démarche est diffusée sur le site Web de la Ville afin que les citoyens soient informés du processus.

Les membres du Comité discutent du projet, de l'implication des diverses directions dans le projet d'accompagnement et de la sensibilisation que peut faire la Ville à l'égard de l'Évêché. Tous mentionnent l'importance de la communication dans les projets afin que ceux-ci reçoivent l'acceptabilité de la population trifluvienne.

5. Autorisation de l'usage des garderies et des CPE

M^{me} Pamela Andrea Soto-Abasolo présente aux membres du Comité le cadre législatif des services de garde à l'enfance ainsi que les dispositions que prévoit le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme concernant les services de garderies et de CPE. Elle explique que le service de garde en milieu familial, qu'il soit reconnu ou non par le gouvernement, est autorisé en tant qu'usage principal dans 184 zones et à titre d'usage additionnel aux usages du groupe habitation, et ce, à l'exception des habitations collectives et des maisons de chambre. Il

est également autorisé à titre d'usage additionnel aux usages des groupes publics, institutionnels, commerciaux et de services, si le service est offert aux employés, à la clientèle et aux usagers. Or, en raison de la pénurie de services de garde, plusieurs entreprises souhaitent dorénavant fournir le service à leurs employés, mais certaines contraintes réglementaires les empêchent de réaliser leur projet. Par conséquent, M^{me} Soto-Abasolo propose d'élargir l'usage des services de garderies à l'ensemble du territoire et d'évaluer les zones où ces usages ne sont pas permis (zones commerciales locales, commerciales régionales, publiques et institutionnelles locales, publiques et institutionnelles régionales) afin de vérifier si l'usage peut être approprié, et dans ce cas, autoriser le nouvel usage. Au surplus, elle propose aux membres du Comité d'utiliser un outil d'urbanisme discrétionnaire (PPCMOI ou usages conditionnels) pour évaluer la qualité de chaque projet dans les zones résidentielles et dans les zones identifiées noyaux villageois. Enfin, M. Marc-André Godin explique aux membres du Comité que l'utilisation d'usages conditionnels peut être un processus moins long et moins coûteux pour les demandeurs.

Les membres du Comité discutent de la recommandation de la Direction de l'aménagement et du développement urbain, de la possibilité de favoriser l'implantation de services de garde à proximité de parcs et de mobiliers urbains existants, et conviennent d'aller de l'avant avec la recommandation telle que proposée.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la Direction de l'aménagement et du développement urbain procède à l'évaluation des zones commerciales et publiques restantes où l'usage des garderies et des CPE n'est pas autorisé afin de vérifier si leur usage peut être approprié, et dans ce cas, autoriser l'usage. Le président recommande également l'utilisation d'usages conditionnels pour évaluer la qualité de chaque projet dans les zones résidentielles et les noyaux villageois. Adopté à l'unanimité.

6. Acquisition et restauration de la chapelle Pierre-Boucher

La chapelle Pierre-Boucher est un monument commémoratif qui appartenait à la ville de Sainte-Marthe-du-Cap avant sa fusion à la ville de Trois-Rivières. À la suite de la fusion des municipalités, il est supposé que cette chapelle fût léguée à l'actuelle ville de Trois-Rivières. Or, la réception d'une demande de démolition de la chapelle a soulevé l'attention de citoyens qui se disent être en désaccord avec sa démolition en raison, entre autres, de l'aspect patrimonial de la chapelle. Ce faisant, M^{me} Elisabeth Quessy explique aux membres du Comité qu'un avis patrimonial a été réalisé par une firme externe et son étude démontre que la chapelle se classe comme étant de valeur patrimoniale supérieure, ce qui la rend admissible à une subvention de 50 % du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la restauration patrimoniale. Elle ajoute que pour obtenir cette subvention, la restauration doit être effectuée par une firme externe et doit être réalisée à même le bâtiment existant. Enfin, elle propose que le monument soit ajouté à la liste des bâtiments patrimoniaux trifluviens pour qu'il soit admissible aux programmes d'aides mis en place, et de commencer les travaux de restauration afin que la chapelle soit restaurée en respectant sa configuration actuelle. M^c Frédéric Malenfant propose également à la Ville d'acquérir la parcelle de terrain où est située la chapelle afin de régulariser son occupation.

Les membres du Comité discutent de la situation et M. Pierre-Luc Fortin propose plutôt que la chapelle soit déplacée au parc du Moulin ou au Sanctuaire du Cap, puisqu'elle est un élément clé

du site patrimonial du cœur historique du secteur de Cap-de-la-Madeleine. Enfin, M^{me} Pascale Alberne-Lahaie affirme être en désaccord avec la restauration de la chapelle commémorative si cela engendre des couts trop élevés pour la Ville.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à la restauration de la chapelle Pierre-Boucher et de la déplacer dans le site patrimonial du cœur historique du secteur de Cap-de-la-Madeleine afin qu'elle puisse faire l'objet d'une commémoration à la suite de sa restauration. De plus, étant donné l'état actuel de la chapelle, le président recommande que M. Éric Angers procède à l'évaluation de la faisabilité de sa restauration. Adopté à la majorité des voix.

7. **Ruelles vertes sur le territoire**

M. Pascal Brodeur présente aux membres du Comité l'objectif du projet des ruelles vertes et indique que 52 ruelles sont présentes sur le territoire de la Ville répartie dans trois districts électoraux. De plus, M. Steeven Hill-Paquin présente les actions qui ont été réalisées, les actions prévues pour le futur, et explique qu'une séance d'information aura lieu en avril 2022 pour la réalisation de dix nouvelles ruelles vertes. Un atelier de design collaboratif sera également réalisé en juin 2022, pour mobiliser les citoyens de quatre ruelles et permettre qu'ils puissent s'approprier ces milieux. En somme, M. Hill-Paquin affirme qu'une majorité des citoyens sondés sont en faveur du projet, bien que des améliorations doivent y être apportées (convivialité, entretien du trèfle, plus de plantation de la Ville, propreté).

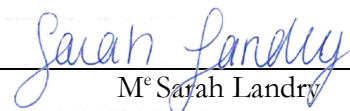
Les membres du Comité discutent du projet et en soulignent les bénéfices au niveau de l'économie d'eau dans le réseau d'égout pluvial, de la réduction des îlots de chaleurs et au niveau de la socialisation des résidents de ces quartiers. Enfin, M. Alain Lafontaine propose qu'un événement soit organisé à la fin des travaux pour que les citoyens s'approprient le projet des ruelles vertes.

Levée de la réunion

La rencontre se termine à 17 h 27.



M. Pierre-Luc Fortin
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Sarah Landry
Juriste en accès à l'information